

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués ➤ en exercice : 36 ➤ pour : 31
 ➤ présents : 29 ➤ contre :
 ➤ votants : 31 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 7 octobre 2025

Séance du 13 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 13 OCTOBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Correvod	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-PACCAUD Christine-MONTRERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Étienne/Reyssouze	PANCHOT Huguette
	Sermoyer	JULLIN Gilbert
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Jacques BESSON.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Henri GUILLEMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Monsieur Laurent MARTIN.

Monsieur Christian GAULIN.

Monsieur Philippe PLENARD a donné pouvoir à Monsieur Gilbert JULLIN pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Gilbert JULLIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : SEM LEA Les Energies de l'Ain : rapport d'activité exercices 2023 et 2024.

Conformément à l'article L.1524-5 et suivants du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire au sein d'une Société d'Economie Mixte - SEM - a droit à la communication d'un rapport présentant l'activité de cette dernière.

La SEM LEA Les Energies de l'Ain a été constituée le 3 novembre 2021 et a pour objet de réaliser tout projet en faveur de la transition énergétique, notamment pour la production d'énergie et de chaleur renouvelable.

Le rapport présente l'activité pour les exercices 2023 et 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales et les articles L.1524-5 et suivants

Vu le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

.../...

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

Bresse
Leviseur

ID : 001-200071371-20251013-13102025_131-DE

PREND ACTE du rapport d'activité de la SEM LEA Les Energies de l'Ain pour les exercices 2023 et 2024.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président

